

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27

N° 30- URBANISME ET AMENAGEMENT

**Aménagement
sécuritaire du
croisement routier
Arroka/ Vieille route
de St Pée : acquisition
d'une emprise foncière
auprès de M. Mouhica
Pierre-Paul**

Rapporteur

M. Vaquero, conseiller
municipal délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

Présents

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint (*présent à la délibération n°1*)
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs

- Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5^{ème} adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

Date de la convocation : 2 juin 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 30 – URBANISME ET AMENAGEMENT

Aménagement sécuritaire du croisement routier Arroka/ Vieille route de St Pée : acquisition d'une emprise foncière auprès de M. Mouhica Pierre-Paul

M. Vaquero, conseiller municipal délégué, expose :

La commune de Saint-Jean-de-Luz réalise, en partenariat avec le Département des Pyrénées-Atlantiques, le réaménagement du croisement routier entre la Vieille route de Saint Pée et le chemin d'Arroka, en vue d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité de ce secteur viaire.

Dans ce cadre, le bureau d'études des services techniques municipaux a établi un projet de requalification de ce carrefour, incluant :

- Une modification du tracé de la voirie du chemin d'Arroka, au droit de la Vieille route de Saint-Pée ;
- L'aménagement d'un îlot central sur la portion de la vieille route de Saint Pée, dans l'objectif de réduire la vitesse et la sécurité des usagers tout en permettant l'insertion de véhicules afin de conserver la fonctionnalité du carrefour ;
- L'aménagement d'un îlot central avec « tourner à gauche » (TAG) sur la portion du chemin d'Arroka en vue de permettre la connexion au chemin Malhos Baita en toute sécurité.

Ce projet de requalification nécessite l'acquisition d'emprises foncières auprès de plusieurs propriétaires privés.

Un accord est intervenu avec un premier propriétaire concerné.

M. Mouhica Pierre-Paul est favorable à la cession foncière d'une partie de son terrain (CO n°77p), situé en « pointe » de son terrain (annexe) et d'une superficie cadastrale de 63 m² auprès de la Ville au montant de 3 465 € (soit 55€/m² foncier).

Le Département des Pyrénées-Atlantiques finalisera par ailleurs l'acquisition de l'emprise foncière grevant le terrain de M. Mouhica Pierre-Paul le long de la voirie départementale, dans le cadre des travaux de requalification de cette portion de la RD 310 (vieille route de St Pée).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition d'une emprise foncière de 63 m², parcelle CO n°77p, auprès de M. Mouhica Pierre-Paul aux conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents à cette acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, habitat, stratégie urbaine et mobilités » du 15 mai 2023,
- approuve l'acquisition d'une emprise foncière de 63 m², parcelle CO n°77p, auprès de M. Mouhica Pierre-Paul aux conditions exposées ci-dessus,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

